



www.kevel.com  
+33 (0)3 67 10 33 08

## STADE 1

## STADE 2

## STADE 3

### STRATEGIE NATIONALE

EVITER L'ENTREE DE LA CONTAMINATION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

LIMITER LA PROPAGATION DE LA CONTAMINATION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

FREINER LA PROPAGATION DE LA CONTAMINATION

### ACTIONS PUBLIQUES

Vigilance à l'égard des voyageurs en provenance de pays à risque.

Dépistage des cas suspects en établissements de santé habilités.

Protection des populations fragiles. Prise en charge ambulatoire des patients sans gravité ambulatoire. Prise en charge en établissements spécialisés des cas graves.

Quarantaines

### ACTIONS DES ACTEURS PRIVES

www.kevel.fr  
+33 (0)3 67 10 33 08

#### PROPOSITIONS GENERIQUES

CONTACTEZ NOUS POUR UNE ADAPTATION PERSONNALISEE

Identifier et classer les personnels à risques :  
- travailleurs itinérants  
- personnel de soins  
- agents d'entretien  
- personnel d'accueil  
- autres ...

Limitier les voyages à l'étranger, notamment dans les zones déclarées à risque, à l'effectif et aux missions strictement nécessaires.

Diffuser les consignes spécifiques aux travailleurs itinérants.

Communiquer à l'ensemble du personnel les informations disponibles sur le risque (objet, symptômes, bonnes pratiques et conseils de prudences)

Vérifier les stocks stratégiques :  
- Matières premières  
- Matériels de désinfection (savons, lingettes désinfectantes, aérosols, gels hydro alcooliques, produits désinfectants)  
- Mouchoirs  
- Equipements de protection individuelle (respiratoire FFP3 ou demi-masque et cartouches filtrantes P3, blouses, sur-bottes, gants latex et vinyl de différentes tailles)

Définir un plan de répartition des matériels de désinfections, mouchoirs et équipements de protection.

Vérifier la fonctionnalité des process de télétravail.

Organiser les équipes de travail et la production par clusters, de manière à répondre à une éventuelle quarantaine ou diminution d'effectif.

Limitier les déplacements inter-régionaux.

Diffuser et afficher des consignes générales (notamment aux entrées des locaux)

Limitier la tenue de réunions de plus de 20 personnes

Limitier l'accès aux sites des personnes extérieures

*Le dispositif d'activité partielle peut être sollicité par les entreprises dans le cadre de circonstances à caractère exceptionnel (article R. 5122-1 du code du travail). Les salariés qui, tout en restant liés à leur employeur par un contrat de travail, subissent une perte de salaire imputable soit à la fermeture temporaire de l'établissement (ou de partie de l'établissement), soit à la réduction de l'horaire de travail habituellement pratiqué dans l'établissement en deçà de la durée légale du travail, bénéficient dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, d'une allocation spécifique qui est à la charge de l'Etat.*

*En cas de sous-activité prolongée, voire d'arrêt total de l'activité, les entreprises peuvent demander à bénéficier de la FNE-Formation en lieu et place de l'activité partielle afin d'investir dans les compétences des salariés.*

Mettre à disposition des gels hydro alcooliques

Mettre à disposition des mouchoirs

Mettre à disposition des lingettes désinfectantes (dans les véhicules, par atelier, au niveau des photocopieurs, machines à café et autres équipements collectifs)

Reporter les interventions ou productions non urgentes de manière à limiter l'exposition des salariés et prévenir d'une éventuelle baisse d'effectif

Fermer les espaces d'accueil du public

Privilégier les contacts par téléphone

Limitier les rendez-vous avec le public aux besoins urgents, ne pouvant-être traités par téléphone. Maximum deux personnes par rendez-vous hors enfant et personne sensible.

Diffuser les consignes spécifiques aux agents d'entretien

Diffuser les consignes spécifiques au personnel d'accueil

Diffuser les consignes spécifiques au personnel de soins

Classifier le personnel suivant la criticité de leurs fonctions, services, confiner le personnel non indispensable (télétravail).



www.kevel.com

### PERSONNEL AYANT ETE EN CONTACT AVEC DES PERSONNES INFECTEES OU UNE ZONE A RISQUE

Communiquer et mettre en place les mesures suivantes pendant les 14 jours suivant le retour d'un salarié d'une zone à risque ou en cas de contact avec une personne infectée

- Analyser les risques et réorganiser le poste de travail en privilégiant le télétravail ;
- Si le télétravail n'est pas possible, faire en sorte que le salarié évite :
  - \*Les lieux où se trouvent des personnes fragiles,
  - \*Toute sortie ou réunion non indispensable (conférences, meetings, etc.),
  - \*Les contacts proches (cantine, ascenseurs, etc.) ;

#### Recommandations à communiquer au salarié:

- Prendre sa température deux fois par jour
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires), le cas échéant, contacter le 15
- Respecter les mesures habituelles d'hygiène, notamment se laver fréquemment les mains avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique
- Eviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées, etc.)
- Eviter toute sortie non indispensable (cinéma, restaurants, etc.)

### APPARITION DE SYMPTÔMES OU CAS SUSPECT PARMIS LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

Retirer le salarié des lieux collectifs, de proximité et/ou se trouveraient des personnes fragiles. Le salarié concerné ou, si ce n'est pas possible, l'employeur, doit **consulter le 15**.

### CAS AVERE PARMIS LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

#### Procéder au nettoyage des locaux fréquentés par le salarié :

*Un délai de latence pour intervenir est souhaitable, les coronavirus pouvant probablement survivre 3h sur des surfaces sèches.*

- **Equiper les personnes en charge du nettoyage** des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique, de gants de ménage (le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces) ;

-Entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :

- \*Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent, - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
- \*Laisser sécher,
- \*Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel dilué avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

- **Les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.**

*NB. L'article L. 1222-11 du code du travail mentionne le risque épidémique comme pouvant justifier le recours au télétravail sans l'accord du salarié. La mise en œuvre du télétravail dans ce cadre ne nécessite aucun formalisme particulier.*

*Le salarié peut prendre contact avec l'agence régionale de santé (via le portail web www.ars.sante.fr ou la plateforme téléphonique nationale), afin qu'un médecin habilité par celle-ci procède le cas échéant à l'établissement d'un avis d'arrêt de travail correspondant à la durée d'isolement préconisée.*

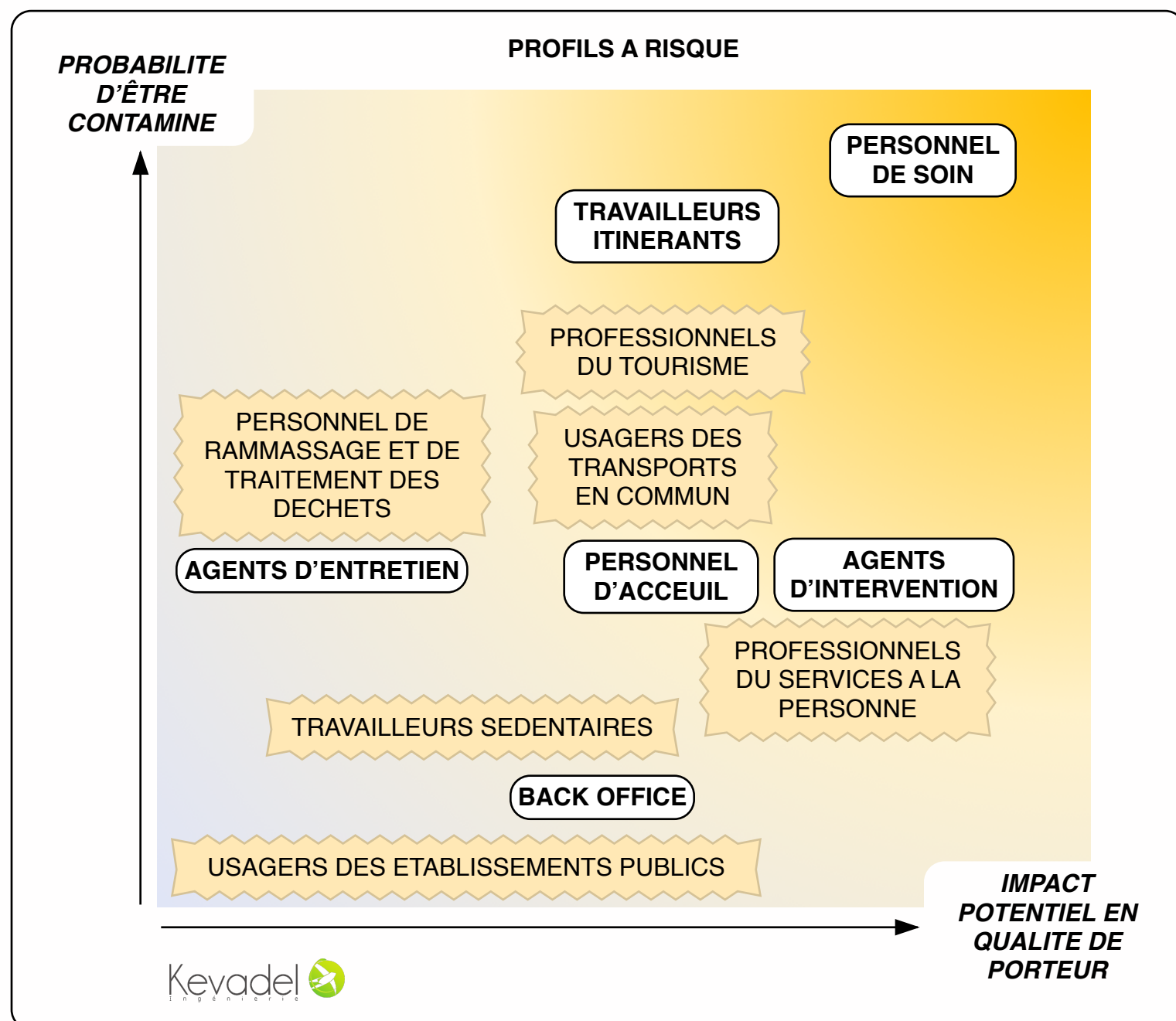
*Les conditions d'exercice du droit de retrait ne sont pas réunies, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, si l'employeur met en œuvre les recommandations du gouvernement, disponibles et actualisées sur la page suivante : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus. Si ces recommandations sont bien suivies, le risque pour les autres salariés est limité puisque, d'après les données épidémiologiques disponibles à ce jour, seul un contact rapproché et prolongé avec des personnes présentant des symptômes pourrait les contaminer.*



FONCTIONS

PERSONNELS CONCERNES

ADRESSE COURRIEL



PERSONNEL DE SOIN



www.kevel.com

ITINERANTS

ENTRETIEN

PERSONNEL D'ACCEUIL

AUTRES :

- AGENTS D'INTERVENTION

**Le risque est ici considéré comme le résultat de la combinaison :**

- d'une forte probabilité de contagion (dûe à une exposition fréquente et variée)
- d'un fort impact sociétal dû à sa contagion (risque de sur-contagion ou d'indisponibilité pour les besoins de la réponse médicale)

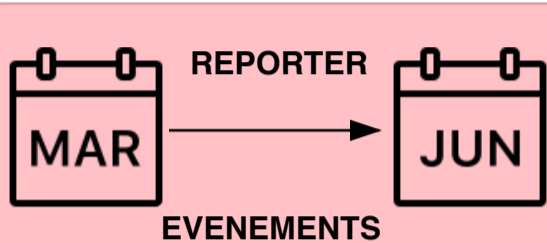
**Des consignes spécifiques et proportionnelles au stade épidémique doivent être établies pour ces profils et diffusées aux personnels concernés en fonction du stade atteint.**



## DISPOSITIONS COLLECTIVES

**EVITER**

RASSEMBLEMENTS  
EVENEMENTS  
REUNIONS  
PHYSIQUES  
FORMATIONS



### NETTOYER LES SURFACES

#### EQUIPEMENTS COLLECTIFS

PHOTOCOPIEURS  
USTENSILS DE CUISINE  
MACHINES A CAFE

#### VEHICULES PARTAGES

LEVIER DE VITESSE  
FREIN A MAIN VOLANT  
POIGNEES DE PORTES, DE SIEGE ET DE VIDES POCHE

APRES CHAQUE UTILISATION

### AERER LES LOCAUX

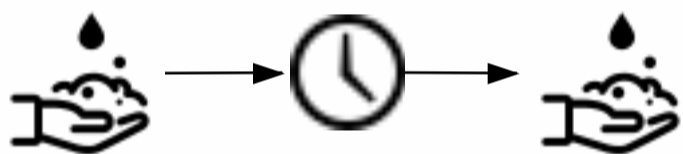
APRES CHAQUE UTILISATION

### REPARTIR LE PERSONNEL

DISTANCE > 1 METRES  
DANS LES LOCAUX COMMUNS

## DISPOSITIONS INDIVIDUELLES

### SE LAVER LES MAINS



AVANT ET APRES CHAQUE CONTACT



LIMITER LES CONTACTS  
PHYSIQUES



TOUSSER DANS  
SON COUDE

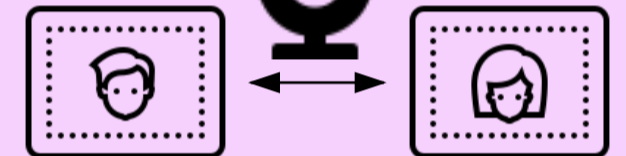
### SE MOUCHER



SURVEILLER SES  
SYMPTÔMES

### TELE-TRAVAIL

### E-LEARNING



Notamment pour le personnel en quarantaine  
VISIO-CONFERENCE

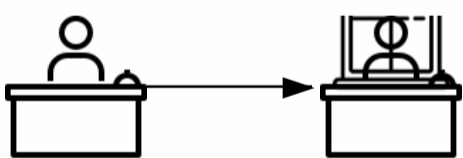


PORT D'UN MASQUE CHIRURGICAL  
UNIQUEMENT PAR LES  
PERSONNES INFECTEES

© KEVADEL SARL - Intervenants en Prévention des Risques  
SIRET 809 606 361 000 16  
Contactez-nous pour une déclinaison personnalisée : www.kevadel.com +33 (0) 3 67 10 33 08  
ou contact@kevadel.com

## DISPOSITIONS SPECIFIQUES

### PERSONNEL D'ACCEUIL



POSITIONNER UN ECRAN DE  
VERRE ENTRE LE PUBLIC ET LE  
PERSONNEL D'ACCEUIL

### AGENTS D'ENTRETIEN



### PORTER DES GANTS

POUR LES ACTIVITES A RISQUE  
(SOINS, NETTOYAGE, MANIPULATION DE DECHETS)



### PERSONNEL MEDICAL

ATTENTION LORS DU  
CHANGEMENT DES FILTRES A  
PARTICULES (CLIMATISATIONS)

ATTENTION AUX RISQUES  
D'INOCULATION  
(PIQURES, COUPURES)

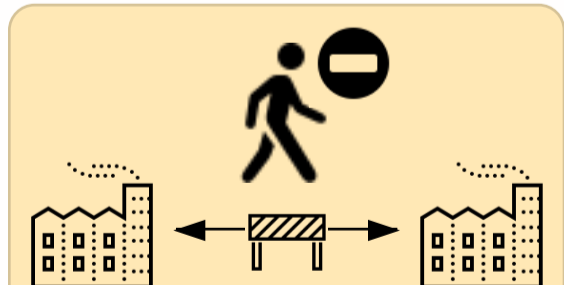


PORT D'UN MASQUE FILTRANT  
TYPE FFP3 (EFFICACITE LIMITEE A 15 MINUTES)  
DEMI-MASQUE AVEC CARTOUCHE FILTRANTE (A RENOUELER)

### TRAVAILLEURS ITINERANTS



LIMITER LES DEPLACEMENTS  
A L'ETRANGER



LIMITER LES DEPLACEMENTS  
INTER-SITES OU INTER-SERVICES



Conception : V.ANDRE -  
KEVADEL 20200311-1

www.kevadel.fr / 03 67 10 33 08

Contactez nous pour une adaptation  
sur mesure

Légende :

STADE 1

STADE 2

STADE 3

DISPOSITIONS TRANSVERSALES

RECOMMANDATIONS DIVERSES



## DISPOSITIONS COLLECTIVES

**EVITER**

RASSEMBLEMENTS  
EVENEMENTS  
REUNIONS  
PHYSIQUES  
FORMATIONS

REPORTER

MAR → JUN

EVENEMENTS

### NETTOYER LES SURFACES

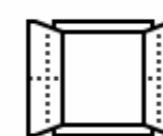
#### EQUIPEMENTS COLLECTIFS

- PHOTOCOPIEURS
- USTENSILS DE CUISINE
- MACHINES A CAFE

#### VEHICULES PARTAGES

- LEVIER DE VITESSE
- FREIN A MAIN VOLANT
- POIGNEES DE PORTES, DE SIEGE ET DE VIDES POUCHES

APRES CHAQUE UTILISATION



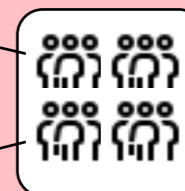
### AERER LES LOCAUX



APRES CHAQUE UTILISATION



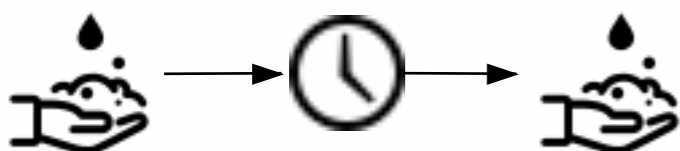
### REPARTIR LE PERSONNEL



DISTANCE > 1 METRES  
DANS LES LOCAUX COMMUNS

## DISPOSITIONS INDIVIDUELLES

### SE LAVER LES MAINS



AVANT ET APRES CHAQUE CONTACT



LIMITER LES CONTACTS  
PHYSIQUES



TOUSSER DANS  
SON COUDE

### SE MOUCHER



SURVEILLER SES  
SYMPTÔMES

EN CAS DE  
DOUTE SUR LES  
SYMPTOMES

PRENDRE CONTACT  
AVEC LE SAMU → 15

NE PAS SE RENDRE A  
L'HOPITAL OU CHEZ  
VOTRE MEDECIN

### PRIVILEGIER

#### TELE-TRAVAIL

#### E-LEARNING



Notamment pour le personnel en quarantaine

### VISIO-CONFERENCE

© KEVADEL SARL - Intervenants en Prévention  
des Risques  
SIRET 809 606 361 000 16  
Contactez-nous pour une déclinaison  
personnalisée : [www.kevadel.com](http://www.kevadel.com)  
+33 (0) 3 67 10 33 08 ou [contact@kevadel.com](mailto:contact@kevadel.com)

Légende :

STADE 1

STADE 2

STADE 3

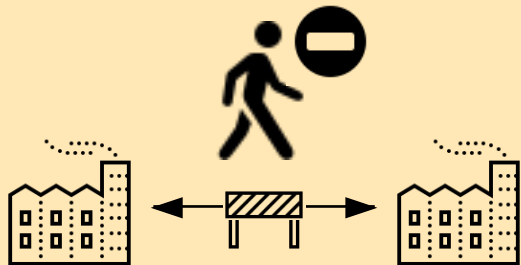
DISPOSITIONS TRANSVERSALES

RECOMMANDATIONS DIVERSES

# RISQUE DE CONTAGION - CONSIGNES AUX TRAVAILLEURS ITINERANTS



**LIMITER LES DEPLACEMENTS A L'ETRANGER**



**LIMITER LES DEPLACEMENTS INTER-SITES OU INTER-SERVICES**



Privilégier les transports individuels (Taxi) et classes affaires afin de limiter l'exposition des professionnels concernés.



Répartir le cas échéant le personnel sur différentes lignes / vols.



Evitez les lieux publics, restez autant que possible dans votre chambre d'hôtel.

## A VOTRE RETOUR

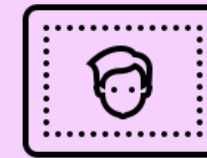
Appliquer les précautions relatives au personnel ayant été en contact avec des personnes infectées ou une zone à risque.



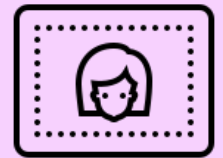
JOURS

## PRIVILEGIER

TELE-TRAVAIL



E-LEARNING

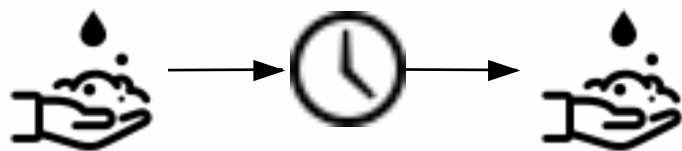


VISIO-CONFERENCE

- Si le télétravail n'est pas possible, éviter :
  - \*Les lieux où se trouvent des personnes fragiles,
  - \*Toute sortie ou réunion non indispensable
  - \*Les contacts proches (cantine, ascenseurs, etc.) ;

## DISPOSITIONS INDIVIDUELLES

SE LAVER LES MAINS



AVANT ET APRES CHAQUE CONTACT

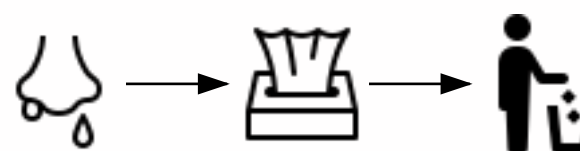


LIMITER LES CONTACTS PHYSIQUES



TOUSSER DANS SON COUDE

SE MOUCHER



2 fois / jour

SURVEILLER SES SYMPTÔMES

EN CAS DE DOUTE SUR LES SYMPTOMES

PRENDRE CONTACT AVEC LE SAMU

15

NE PAS SE RENDRE A L'HOPITAL OU CHEZ VOTRE MEDECIN

Le salarié peut prendre contact avec l'agence régionale de santé (via le portail web [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr) ou la plateforme téléphonique nationale), afin qu'un médecin habilité par celle-ci procède le cas échéant à l'établissement d'un avis d'arrêt de travail correspondant à la durée d'isolement préconisée.

© KEVADEL SARL - Intervenants en Prévention des Risques  
SIRET 809 606 361 000 16  
Contactez-nous pour une déclinaison personnalisée : [www.kevadel.com](http://www.kevadel.com)  
+33 (0) 3 67 10 33 08 ou [contact@kevadel.com](mailto:contact@kevadel.com)

**Légende :**

STADE 1

STADE 2

STADE 3

DISPOSITIONS TRANSVERSALES

RECOMMANDATIONS DIVERSES



## DISPOSITIONS COLLECTIVES

**LIMITER**

Les entretiens en face à face dans les espaces clos.

**REPORTER**

MAR → JUN

LES RENDEZ-VOUS NON URGENTS

**PRIVILEGIER**

VISIO-CONFERENCE OU TELEPHONE

**APRES CHAQUE UTILISATION**

**AERER LES LOCAUX**

**NETTOYER LES SURFACES**

**EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

PHOTOCOPIEURS

USTENSILS DE CUISINE

MACHINES A CAFE

**NETTOYER LES INFRASTRUCTURES**

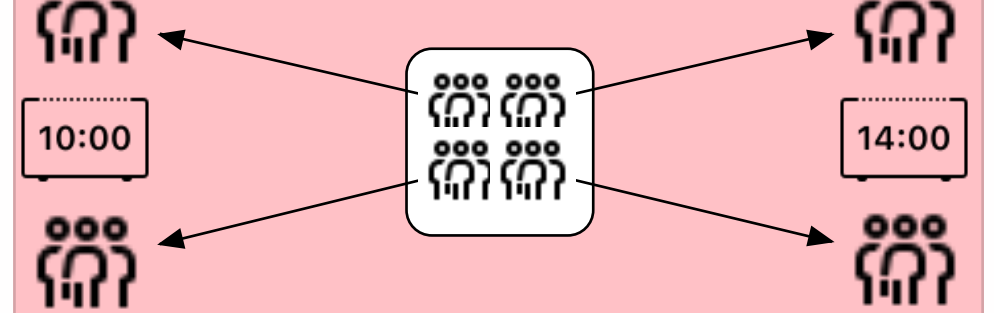
RAMPE INTERRUPTEURS

POIGNEES DE PORTES

BOUTONS D'ASCENSSEURS

ECRANS TACTILES, LEVIERS, ...

**LIMITER LES RASSEMBLEMENTS**



LIMITER L'EFFECTIF ADMISSIBLE PAR PLAGES HORRAIRES

AMENAGER L'ESPACE POUR PERMETTRE UNE INTER DISTANCE > 1 METRES ENTRE LES INDIVIDUS

**PROPOSER UN MASQUE CHIRURGICAL AUX PERSONNES SUJETTES A SYMPTÔMES**

**METTRE DU GEL HYDRO ALCOOLIQUE A DISPOSITION DU PUBLIC**

© KEVADEL SARL - Intervenants en Prévention des Risques  
SIRET 809 606 361 000 16  
Contactez-nous pour une déclinaison personnalisée :  
www.kevadel.com +33 (0) 3 67 10 33 08 ou contact@kevadel.com

## DISPOSITIONS INDIVIDUELLES

**SE LAVER LES MAINS**

AVANT ET APRES CHAQUE CONTACT

**LIMITER LES CONTACTS PHYSIQUES**

**TOUSSER DANS SON COUDE**

**SE MOUCHER**

**EN CAS DE DOUTE SUR LES SYMPTÔMES** → PRENDRE CONTACT AVEC LE SAMU → 15

**SURVEILLER SES SYMPTÔMES**

**NE PAS SE RENDRE A L'HOPITAL OU CHEZ VOTRE MEDECIN**

**POSITIONNER UN ECRAN DE VERRE ENTRE LE PUBLIC ET LE PERSONNEL D'ACCEUIL**

**PORT D'UN MASQUE CHIRURGICAL UNIQUEMENT PAR LES PERSONNES INFECTEES**

Légende :

STADE 1

STADE 2

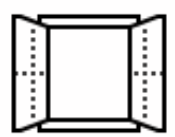
STADE 3

DISPOSITIONS TRANSVERSALES


RECOMMANDATIONS DIVERSES




## DISPOSITIONS SPECIFIQUES




**AERER LES LOCAUX**



**PORTER DES GANTS**





**PORTER UNE COMBINAISON A USAGE UNIQUE**



**PORT D'UN MASQUE TYPE FFP3 LORS DES MANIPULATIONS DE DECHETS (LIMITE A 15 MIN**

### NETTOYER LES SURFACES

**NETTOYER LES INFRASTRUCTURES**

RAMPES INTERRUPTEURS

POIGNEES DE PORTES

BOUTONS D'ASCENSSEURS

ECRANS ET LEVIERS DE COMMANDE

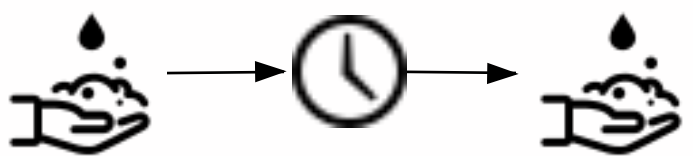
**EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

PHOTOCOPIEURS


USTENSILS DE CUISINE

MACHINES A CAFE


**SE LAVER LES MAINS**



**AVANT ET APRES CHAQUE CONTACT**



**LIMITER LES CONTACTS PHYSIQUES**



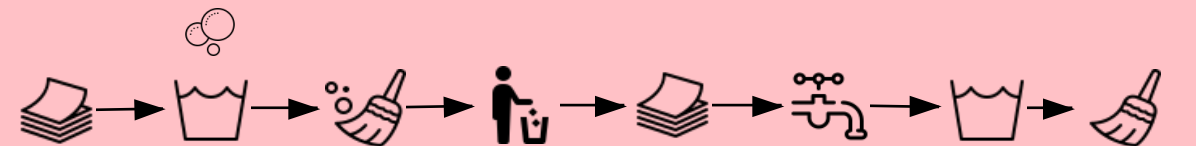
**3 h**

Un délai de latence pour intervenir est souhaitable, les coronavirus pouvant probablement survivre 3h sur des surfaces sèches.

[www.kevadel.fr](http://www.kevadel.fr)  
+33 (0)3 67 10 33 08

**PROPOSITIONS GENERIQUES**

**CONTACTEZ NOUS POUR UNE ADAPTATION PERSONNALISEE**



-Entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :

- \*Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent, - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
- \*Laisser sécher,
- \*Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel dilué avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

**Les déchets suivent la filière d'élimination classique.**



© KEVADEL SARL - Intervenants en Prévention des Risques  
SIRET 809 606 361 000 16  
Contactez-nous pour une déclinaison personnalisée :  
[www.kevadel.com](http://www.kevadel.com) +33 (0) 3 67 10 33 08 ou  
[contact@kevadel.com](mailto:contact@kevadel.com)



Conception : V.ANDRE - KEVADEL 20200317-1

<b>SERVICES OU FONCTIONS CRITIQUES</b>  <i>Reporter en catégorie 3 tout service ou fonction non urgente et qui ne puisse-être réalisée en télétravail</i>	<b>CATEGORIE 1</b>  <i>Personnel dont la présence physique sur le lieu de travail est indispensable</i>	<i>Les personnels de catégorie 1 faisant partie du même service fonction ne doivent pas se retrouver de manière simultanée dans les mêmes locaux</i>	Pour les personnels de CATEGORIES 1 ET 2  <i>L'employeur délivre une attestation de déplacement dérogatoire (modèle téléchargeable sur le site du ministère)</i>  <a href="https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel">https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>		
<b>AUTRES SERVICES OU FONCTIONS</b>	<b>CATEGORIE 3</b>  <i>Personnel dont la présence n'est pas requise durant le confinement (télétravail recommandé)</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>		

**JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL**

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, (fonction) \_\_\_\_\_, certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son lieu d'activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (au sens du 1<sup>er</sup> du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19) :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse du domicile : .....

Nature de l'activité professionnelle : .....

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle : .....

Trajet de déplacement : .....

Moyen de déplacement : .....

(Nom et cachet de l'employeur) Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2020

© KEVADEL SARL - Intervenants en  
 Prévention des Risques  
 SIRET 809 606 361 000 16  
 Contactez-nous pour une déclinaison  
 personnalisée : [www.kevadel.com](http://www.kevadel.com)  
 +33 (0) 3 67 10 33 08 ou  
[contact@kevadel.com](mailto:contact@kevadel.com)